

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 mars 2024

Le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 08 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (24) : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Carine COURTIAL, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Nathalie DUCROS, Françoise DELAMONTAGNE, Jean-Christophe CHASTANG, Fabrice GIRAUDEAU, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Adrien CHAPIGNAC, Marcel DATIN, Isabelle LEO.

Absents ayant donné pouvoir (1) : Emilien TERRAS pouvoir à Christine JARGEAT.

Absents (4) : Delphine GREVE EL HASSANI, Cécile MVOGO, Damiens LAURENS, Margot DION.

Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 13 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

DEL-2024-018 BUDGET OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉSERVES FONCIÈRES VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés collectivités locales,

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2221-1, L2311-1 et suivants, L2312-1, R2221-25 et R2221-68,

Vu la délibération N° DEL-2024-001 du 13 février 2024 indiquant que le conseil municipal a pris acte du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2024,

Considérant le projet de budget primitif 2024 du budget annexe Opérations Immobilières – réserves foncières,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 11 mars 2024,

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

BUDGET 2024 - OPERATIONS IMMOBILIERES RESERVES FONCIERES

FONCTIONNEMENT					
Dépenses	Libellé	Montants en €	Recettes	Libellé	Montants en €
66111	Intérêts	10 000,00			
608	Frais accessoires	10 000,00			
71355	Variat° stocks Terrains aménagés	880 000,00	71355	Variat° stocks Terrains aménagés	890 000,00
			796	Transfert de charges financières	10 000,00
TOTAL		900 000,00	TOTAL		900 000,00

INVESTISSEMENT					
Dépenses	Libellé	Montants en €	Recettes	Libellé	Montants en €
001	Résultat reporté N-1 (déficit)	677 803,47			
1641	Remboursement capital emprunt	47 000,00	1641	Emprunt	734 803,47
3555	Terrains aménagés	890 000,00	3555	Terrains aménagés	880 000,00
TOTAL		1 614 803,47	TOTAL		1 614 803,47

Après en avoir délibéré

Le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 du budget annexe Opérations Immobilières – réserves foncières tel que présenté en séance.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal.

ETOILE SUR RHONE

Le 21 mars 2024

Le Maire,

Françoise CHAZAL